

**AÉROPORTS DE MONTRÉAL :
TIRAGE AU SORT DES PERMIS DE TAXIS D'AÉROPORT**

Montréal, le 2 septembre 2015 - Aéroports de Montréal (ADM) a annoncé qu'elle avait procédé aujourd'hui au tirage au sort parmi les quelque 4200 candidatures soumises en vue de l'obtention d'un permis pour exploiter une voiture de taxi ou de limousine à l'aéroport Montréal-Trudeau. Le tirage au sort s'est déroulé selon le processus rigoureux habituel et sous la supervision de la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton. La liste des récipiendaires sera publiée dès que possible sur le site internet admtl.com.

Comme prévu, Aéroports de Montréal délivrera un grand total de 325 permis de taxi d'aéroport, dont 108 pour des véhicules verts, 15 pour des véhicules adaptés et 77 pour des mini-vans, le tout selon la répartition établie entre les trois zones de la région montréalaise. De plus, 70 permis de limousines seront émis. Les nouveaux permis d'une durée d'un an (quatre ans dans le cas des taxis adaptés) seront en vigueur à compter du 15 novembre 2015.

Aéroports de Montréal est l'administration aéroportuaire locale responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement des aéroports internationaux de Montréal-Trudeau et de Montréal-Mirabel, depuis 1992.

(30)

Source : Christiane Beaulieu
Vice-présidente, Affaires publiques et communications